

Afin de favoriser la circulation des données et une meilleure accessibilité aux métadonnées, le *Bulletin archéologique* souhaite renforcer les liens avec le service des Archives en permettant la consultation des informations qui y sont hébergées.

- Les photographies ou illustrations utilisées dans les notices archéologiques doivent préalablement avoir été déposées au service des archives **avant la remise des textes**.
- Le service des archives attribue un numéro d'identifiant pérenne aux documents qui leur sont transmis. Les auteurs mentionneront ce numéro dans les crédits de leur iconographie.

Les illustrations sont numérotées de façon continue, de 1 à n. Elles sont fournies séparément les unes des autres, sur des fichiers distincts. Les figures doivent comporter une échelle graphique et une orientation.

Un document WORD énumère les légendes et les crédits.

A. Les dessins

1. Dessins numériques

- Programmes : Illustrator, Canvas, CorelDraw, type Cad et topographiques.
- Échelle : échelle de l'original si l'échelle de publication n'a pas été déterminée par le chercheur.
- Épaisseur des traits : celle de l'original (sous Illustrator, le trait ne peut être inférieur à 0,25pt).
- Niveaux de gris : ceux de l'original, en aucun cas inférieurs à 7 %.
- Polices de caractères : toutes les polices Unicode pour lesquelles un dossier de polices sera joint au fichier numérique. Éviter la transformation des textes en vecteur.
- Vérifier l'ordre d'affichage des calques et qu'il ne subsiste aucun calque non désiré à l'impression finale (dans ce cas, fournir une copie du fichier qui contiendra uniquement les calques nécessaires à l'impression et classés dans l'ordre d'affichage).
- Enregistrement : format Illustrator.

2. Dessins analogiques numérisés, dans le cas où la numérisation est assurée hors EFA

a. Dessins au trait

Numérisation

- Seuil : entre 50 et 70 % selon les cas
- Résolution : 1440 dpi
- Sortie : 2400 dpi

Enregistrement

- format EPS

b. Dessins en niveaux de gris

Numérisation

- Résolution : 600 dpi
- Sortie : 2400 dpi, 150-300 ppi
- Balayage : pour la reproduction d'un original de type Offset

Enregistrement

- format EPS

B. Les photographies

La norme de définition aujourd'hui utilisée pour les publications d'images est de 300 ppi. Cette définition vaut pour une image au format final de la publication, c'est-à-dire à la taille qu'elle aura sur le papier.

3. Numérisation

- Mode de couleur CMJN (jamais RVB)
- Résolution : 300 ppi
- Échelle : 100 % de l'original
- Filtres : aucun

- Contraste : sans
- Pour les objets : détourage (*sans enlever* le fond, ni l'échelle)

4. Enregistrement

- format TIFF, JPEG (Qualité maximale), PSD